

MAIRIE

De

LOCHE-SUR-INDROIS

37460



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2021

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Temps de travail des agents de la commune

- **a décidé** de mettre en place l'annualisation du temps de travail fixé à 1607 heures obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Convention RGPD

- **a décidé** d'adhérer au service commun du délégué à la Protection des Données (DPD) proposé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et de signer la convention.

Convention de mise à disposition de la cuisine de la Salle des Fêtes pour de l'ALSH

- **a décidé** de signer la convention de mise à disposition de la cuisine de la Salle des Fêtes pour l'ALSH.

Défense incendie

- **a validé** le devis de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour la pose d'une borne à incendie au lieu-dit La Claie pour un montant de 3 172,82 € T.T.C.

- **a pris connaissance** du devis pour l'étude thermique des bâtiments et des habitations dans le cadre du projet du site Intergénérationnel.

Finances

- **a révisé** les tarifs des différents produits communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Commission sports culture loisirs

- **a noté** l'agenda à venir pour les manifestations de 2022.

Géothermie

- **a été informé** que le forage au 6 rue du Stade à l'ancienne école maternelle a été effectué.

Site Intergénérationnel

- **a pris connaissance** du phasage du projet du site Intergénérationnel.

Projets de travaux 2022

- **a été informé** de la réunion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine concernant la présentation d'une désherbeuse à eau chaude pour les cimetières avec les agents communaux du BV de l'Indrois.

Questions diverses

- **a pris connaissance** de la proposition de Madame PORTES concernant le support de communication PANNEAU POCKET.

- **a été informé** du droit des agents contractuels à percevoir une indemnité de fin de contrat.

- **a noté** que les vœux du Maire prévus le 14 janvier demeurent incertains vu l'évolution de la crise sanitaire.

Le Maire,

Nisl Jensch